



à la
santé
de la
vigne !

N°3 / 05

Associations **nos** compétences.

Sécurité et produits
phytos. / Se débarrasser
du court-noué. /

Technico-commercial aujourd'hui. /
Rencontre de la filière Sud-Est. /



Bayer CropScience

Chaque jour, utile à votre **avenir**

Sécurité du consommateur et produits phytosanitaires.

L'électricité est potentiellement dangereuse. Pourtant, son omniprésence dans notre environnement ne génère aucun stress irrationnel. Car chacun sait que lorsque les normes de sécurité sont respectées, l'utilisateur n'est exposé à aucun risque. De la même façon, les « médicaments des plantes » que sont les phytosanitaires ne sont pas des produits anodins. C'est pourquoi, seuls sont autorisés ceux qui, dans les conditions d'utilisation prescrites, n'exposent le consommateur à aucun risque. À nous de le faire savoir, à l'aide de notions telles que la D.J.A. ou la T.M.R.

L'HOMOLOGATION D'UNE SPÉCIALITÉ phytosanitaire est soumise à un processus très strict et fortement encadré. L'AMM (Autorisation de Mise en Marché) est délivrée lorsque le dossier d'homologation soumis répond à l'ensemble des exigences réglementaires requises. Il doit notamment démontrer que pour le consommateur, le risque lié à l'utilisation du produit est identifié, maîtrisé et acceptable. En clair, les législateurs doivent connaître la quantité et la nature des résidus auxquels un consommateur peut être exposé à travers son alimentation. Et ensuite veiller à ce que, dans la pratique, tout soit mis en œuvre pour que l'exposition soit réduite au niveau le plus bas.

La D. J. A. : un seuil pour préserver la santé du consommateur

LA DOSE JOURNALIÈRE ACCEPTABLE (D.J.A.) est la quantité d'une substance active qu'un homme peut absorber quotidiennement tout au long de sa vie, sans qu'il y ait d'effet néfaste sur sa santé. On l'exprime en mg de substance/kg de poids corporel/jour.

Pour chaque substance active, la D.J.A. est calculée sur la base de la Dose Sans Effet (DSE) préalablement définie par les toxicologues. Cette dernière est déduite d'une batterie de tests clairement réglementés : il s'agit de la dose la plus faible, sans effet à court, moyen et long terme sur un animal ultra sensible et sur sa descendance. C'est la limite en dessous de laquelle aucun effet sur la santé n'a été observé sur les animaux les plus sensibles tout au long de leur vie.

Pour une sécurité maximale, lorsqu'on extrapole à l'homme la D.S.E. calculée sur l'animal le plus sensible, on applique un important coefficient de sécurité : la



L'utilisation des produits phytosanitaires – lorsqu'elle s'exerce dans le respect des précautions d'emploi - n'a pas d'incidence néfaste sur la santé humaine. C'est pourquoi, il est déterminant de veiller à ce que les viticulteurs respectent les bonnes pratiques. Pour les sensibiliser, Bayer CropScience fait figurer la mention « Produits pour les professionnels. Respecter les précautions d'emploi » sur l'ensemble de ses communications produits.

Dose Journalière Acceptable est au moins 100 fois inférieure à la D.S.E.

La T.M.R. : fixer une limite d'exposition

SI DES TRACES DE PESTICIDES SONT PRÉSENTES dans l'alimentation, il n'y a pas forcément risque pour la santé du consommateur. En effet, pour chaque couple substance active/culture homologuée, est définie une Teneur Maximale de Résidus. Cette T.M.R. est fixée sur la base des résultats obtenus à l'issue d'études de résidus menées sur chaque culture amenée à être traitée. Les essais sont conduits durant au moins deux années suivant les pratiques agricoles les plus sévères en terme de résidus, c'est-à-dire dans les situations qui imposent le plus de traitements, aux doses les plus élevées et avec des délais avant récolte les plus courts. À la récolte, les denrées agricoles sont analysées. Des études sont également menées pour déterminer le devenir des résidus lors de la transformation industrielle des denrées (huile, pain, vin...).

Le risque est maîtrisé si l'exposition aux résidus est inférieure à la D.J.A.

POUR CHAQUE SUBSTANCE ACTIVE, LES NIVEAUX de résidus admis dans l'alimentation (T.M.R.) sont cumulés en considérant les différents régimes alimentaires existants et doivent restés inférieurs à la Dose Journalière Admissible pour que le risque soit maîtrisé. L'exposition (TMRs) est maintenue en deçà du seuil de danger identifié (D.J.A.).

Gilbert Brillant

Responsable Filière Vigne

Comment fait-on pour garantir que l'utilisation des produits est sans risque pour la santé des consommateurs ?

1-On identifie le seuil de danger pour chaque molécule à l'aide de la D.J.A.

La D.J.A. correspond à ce qu'un homme peut quotidiennement absorber tout au long de sa vie sans qu'il y ait d'effet néfaste sur sa santé. On l'exprime en mg de substance/ kg de poids corporel/ jour.

2-On fixe par denrée alimentaire un niveau d'exposition maximal aux résidus pour chaque molécule : la Teneur Maximale en Résidus.

La T.M.R. est la teneur maximale en résidus tolérée. Elle est définie pour chaque couple molécule/denrée alimentaire. On l'exprime en ppm (mg/kg).

3-Si l'exposition est inférieure au danger, le risque pour le consommateur est entièrement maîtrisé.

Si l'ensemble des T.M.R établies pour les denrées alimentaires dans le cadre de chaque régime alimentaire considéré ne dépasse pas la Dose Journalière Admissible (D.J.A.) le consommateur n'est exposé à aucun risque.

Pour se débarrasser du court-noué sans attendre 10 ans, il faut prendre des gants.

Pour prévenir les problèmes de court-noué, lors de l'implantation d'une nouvelle parcelle de vigne, deux solutions s'offrent au viticulteur : laisser le sol se reposer durant 8 à 10 ans, afin d'éliminer naturellement les populations de nématodes présentes, ou utiliser un nématicide tel que Temik® 10G, et ramener ainsi le temps de repos du sol à 1 ou 2 ans. Pour des raisons économiques, la seconde solution est souvent préférée. En vue de sécuriser au maximum cette pratique, Bayer CropScience a pris des mesures d'application très strictes et a créé Ultima® un conditionnement spécifique.



Intervenir uniquement en présence de court-noué.

LE COURT-NOUÉ EST UNE MALADIE À VIRUS, transmise par le nématode du sol *Xyphinema index*. Elle est présente dans les trois principales régions viticoles. Des analyses virologiques effectuées sur les parcelles avant arrachage permettent de la déceler.

Limiter l'utilisation aux parcelles où l'impact potentiel sur les eaux est maîtrisé.

LE TRAITEMENT SERA NOTAMMENT À proscrire en sols filtrants (taux de sable supérieur à 50%, taux d'argile inférieur à 10%) et en cas de nappe phréatique superficielle (profondeur inférieure à 5 m).

Respecter scrupuleusement le circuit de gestion responsable du produit.

1. Le viticulteur doit faire une demande de traitement auprès de son distributeur.
2. Ensemble, distributeur et viticulteur



formulent une demande d'autorisation de traitement auprès de Bayer CropScience.

3. Bayer CropScience contrôle la situation de la parcelle sur la base d'une cartographie (référençant la présence ou non de points d'eau et les risques éventuels pour la nappe phréatique). Si la zone est sans risque, l'autorisation est délivrée automatiquement. Dans le cas contraire, une visite sera organisée sur site, à l'issue de laquelle l'autorisation sera ou non délivrée.

4. Si le traitement est autorisé, l'accord est transmis par Bayer CropScience au distributeur avec les coordonnées de l'applicateur agréé.

5. Lors de la livraison du produit chez le viticulteur, le distributeur procède à un état des lieux entrant des conteneurs Ultima et un rendez-vous est pris avec l'entrepreneur.

6. Lors de l'application, l'entrepreneur agréé remplit une fiche d'application.

7. Une fois l'application effectuée, le viticulteur doit retourner les bidons chez son distributeur qui procèdera à un état des lieux sortant des conteneurs Ultima.

8. Le distributeur contacte Bayer Services infos (0800 25 35 45) et demande l'enlèvement des conteneurs vides (qui sont consignés 35€). L'ensemble des renseignements suivants doit alors être fourni : nom, adresse, adresse de reprise des emballages vides, n° de téléphone, nombre de

palettes et poids à vide.

9. Bayer CropScience se charge ensuite de reprendre les conteneurs Ultima pour les nettoyer en vue d'un recyclage ou d'une réutilisation.

Cette méthodologie responsabilise chaque intervenant et assure une traçabilité complète des opérations, grâce notamment à une centralisation de l'ensemble des fiches par un Technicien Application Temik 10G Bayer CropScience.

S'adresser exclusivement à des entrepreneurs agréés.

Actuellement 80 entrepreneurs ont été agréés par Bayer CropScience pour les applications de Temik 10G. « *En tant qu'applicateurs, nous avons régulièrement des réunions avec Bayer CropScience afin de partager nos expériences ou nos contraintes* », explique Alain Serrano, entrepreneur agréé. « *Par exemple, ils ont tenu compte de notre avis pour le choix d'un emballage de 15 kg au lieu de 10 ou 20 kg.* » Les entrepreneurs ont suivi une formation spécifique et maîtrisent parfaitement la méthodologie à suivre pour manipuler le produit en toute sécurité. « *Je suis très satisfait de la solution mise au point par Bayer CropScience,* » poursuit Alain Serrano, « *car avec ce conditionnement il y a moins de perte de temps, pas de résidus sur le terrain, pas de poussière. Pour l'application c'est génial !* »

Béatrice Charnay

Chef Marché Filière Vigne

Ultima® : un conditionnement recyclable qui évite le contact avec le produit



Ultima est équipé d'une valve protégée par un bouchon amovible. Au moment de l'application, l'emballage est fixé directement sur le semoir. Pour libérer le produit sans avoir à le manipuler, il suffit de faire tourner la valve. Lorsqu'on ramène le bidon à sa position initiale, la valve se referme. On peut alors retirer l'emballage Ultima en toute sécurité. Il entrera ensuite dans le processus des emballages vides.

Ainsi, de la détection du nématode au recyclage du produit, on aura pris des gants tout au long de la chaîne pour sécuriser au maximum la lutte contre le court-noué.

Technico-commercial aujourd'hui. De plus en plus **technico**.

Avec l'évolution de la réglementation, des contraintes environnementales et de la technicité des produits, le métier de technico-commercial exige des compétences de plus en plus larges. Bayer CropScience accompagne cette évolution en proposant des formations très ciblées.

LE MÉTIER DE TECHNICO-COMMERCIAL A considérablement évolué ces dernières années, car un nombre croissant de paramètres entrent désormais en jeu. Les attentes des pouvoirs publics, de la grande distribution, mais aussi des consommateurs se font plus pressantes sur les aspects environnementaux. Certaines maladies de la vigne ont développé des résistances aux matières actives, ce qui nécessite une plus grande technicité dans le choix des molécules et l'alternance des produits. Par ailleurs, la réglementation s'est nettement renforcée depuis quelques années, que ce soit dans le domaine des pratiques phytosanitaires (avant, pendant et après le traitement) comme dans celui de la sécurité pour l'homme, l'environnement ou encore "l'aliment" transformé. Les distributeurs doivent donc également être très compétents sur le plan réglementaire. Avec toutes ces nouvelles missions, le périmètre d'action des distributeurs de produits phytosanitaires s'est naturellement modifié, laissant une place prépondérante au conseil.

Des formations concrètes

BAYER CROPSCIENCE ACCOMPAGNE LES distributeurs dans les nouvelles exigences de leur métier en leur proposant un large éventail de formations très ciblées. L'institut de Formation de Bayer CropScience, basé à Chazay d'Azergues dans le Beaujolais, a pour objectif de défendre les valeurs communes de la filière agricole en améliorant les compétences des hommes. L'enseignement s'inscrit dans le respect des hommes et de l'environnement, mais aussi dans la prise en compte de la réglementation et de l'agriculture durable. En 2004, Bayer CropScience a organisé une cinquantaine de formations, lesquelles regroupaient de 5 à 20 participants selon

les sujets. Certaines sessions s'adressent plus spécifiquement aux distributeurs de la filière viti-vinicole. Les sujets communs aux deux cibles portent sur la malherbologie, les bonnes pratiques phytosanitaires, et la gestion des réclamations et des litiges. Bayer CropScience propose également deux sessions réservées à la distribution de la filière viticole. Elles portent notamment sur les services qu'il faut adjoindre à la vente des produits et englobent de ce fait des notions qui dépassent le cadre technique. Pour ces formations spécifiques, l'institut fait appel à des formateurs extérieurs, à l'inverse des formations techniques qui sont animées par des cadres de Bayer CropScience.

Un enseignement à la carte

LES DISTRIBUTEURS ONT LA POSSIBILITÉ d'adapter la formation à leurs besoins. Ils peuvent mixer plusieurs modules ou en

modifier le contenu pour coller au mieux à leurs attentes. Une session destinée à des jeunes recrues n'aura évidemment pas le même contenu qu'une autre organisée pour des technico-commerciaux confirmés. L'Institut de formation sait aussi se délocaliser, et les formations peuvent se dérouler, si les distributeurs le souhaitent, dans leurs locaux.

Les formations peuvent être partiellement ou totalement prises en charge par l'organisme paritaire des distributeurs.

L'aspect humain fait partie intégrante des sessions, surtout lorsqu'elles se déroulent sur deux jours. Un moment convivial est toujours prévu dans le programme. Une relation informelle s'établit alors entre les formateurs et les participants, lesquels s'expriment plus facilement sur leurs problèmes et leurs besoins. Ce qui débouche parfois sur d'autres formations...

Denis Chenivesse

Coordinateur Services Clients
Bayer CropScience France



Aujourd'hui, pour répondre à la demande des viticulteurs, un technico-commercial doit avoir plusieurs cordes à son arc.

Rencontre de la filière viti-vinicole méditerranéenne.

Le 9 juin dernier, les distributeurs viticoles du Sud-Est étaient nombreux à avoir répondu présents à l'invitation de Bayer CropScience.

Cette rencontre, organisée à l'initiative de l'agence Sud-Est était placée sous le signe de la réflexion. Elle a permis de faire un état des lieux de la viticulture méditerranéenne, d'identifier les défis à relever et d'évoquer la rôle du distributeur au sein de la filière. Elle était animée par Frédéric Maurel, directeur général du journal "Le Paysan du Midi", en présence de Frank Garnier, directeur général de Bayer CropScience France.

« **R**ÉUNIR L'ENSEMBLE DE LA FILIÈRE pour ensemble déboucher sur de nouvelles voies ». Telle était l'ambition affichée pour ce colloque pas comme les autres au cours duquel sont intervenus des représentants de tous les métiers de la filière : vigneronns coopérateurs, vigneronns indépendants, élus professionnels, techniciens viticoles, œnologues, distributeurs... et même des consommateurs, distributeurs de vins et importateurs new-yorkais dont les témoignages avaient été recueillis dans une vidéo réalisée spécialement à cette occasion. En dépit du contexte de crise que traverse la région, le ton était volontariste. Pour les intervenants, des solutions existent :

- Grégory Hecht (société H&B sélection), le premier en Languedoc Roussillon, à se lancer dans le métier de négociant-éleveur « les gens sont réceptifs, on a une richesse de cépages et de terroirs uni-



que au monde... soyons entrepreneurs ».

- Jacques Gravegeal, président des vins de Pays d'Oc « cette région a vécu à plusieurs reprises des soubresauts mortuaires. À chaque fois, nos parents, nos grands-parents ont relevé le défi ».
- Jean-Pierre Couderc, enseignant-chercheur à l'Agro - Montpellier « Les produits funs, dits de marketing ne sont pas incompatibles avec des produits hauts de gamme. Un consommateur peut très bien apprécier un produit fun qui ne lui prend pas la tête pour l'apéro et ensuite en fin de semaine un produit plus pointu ».
- Gilbert Brillant, responsable filière vigne de Bayer CropScience « les viticulteurs interrogés étaient quant à eux unanimes pour souligner le rôle de partenaire technique qu'ils attendent de la part des distributeurs. D'où l'indispensable relation de confiance qui doit s'établir entre l'aval et l'amont ».

Philippe Gerbet

Directeur de l'agence Sud-Est

« à la santé de la Vigne! »

est une publication Bayer CropScience.
 Directeur de la publication : Gilbert Brillant.
 Membres permanents du comité de rédaction :
 Guy Blanc, Béatrice Charnay, Pascale Godin,
 Patrice Lagouarde, Johanne Subit et Frédéric Top.

Réalisation : EXPLORACTION.

Crédit Photos :
 D. Venière
 Gettyimages



Bayer CropScience
 France

16 rue Jean-Marie Leclair - CP 310
 69337 Lyon cedex 09
www.bayercropscience.fr

Bayer Service infos
 ► N°Vert 0 800 25 35 45